Image not found or type unknown

Delais de paiement -delais de grace- tribunal-

Par **olivier christine**, le **03/04/2018** à **16:58**

bonjour,

Une demande de paiement (ou délais de grace. différences?),
peut etre faites une deuxième fois au tribunal.

meme si la première à ete accordée?

cordialement

Par **Visiteur**, le **04/04/2018** à **09:17**

Bonjour,
et vous comptez en demander combien ? de délai de grâce ? Si le tribunal vous a donné un échéancier la première fois et que vous ne l'avez pas respecté, il va falloir sérieusement argumenté pour en avoir un deuxième je pense ! Une demande de paiement comme son nom l'indique, est une demande de paiement immédiate. Un délai de grâce est un délai qui rallonge le délai de paiement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés